

EN 2018, JE DONNE !

Dans la mesure du possible, nous préférons le prélèvement automatique qui permet d'anticiper nos ressources : les prêtres et les laïcs salariés sont rémunérés chaque mois.

JE SOUTIENS LE DIOCÈSE

PAR UN DON RÉGULIER

et je remplis le mandat de prélèvement automatique au dos.

JE PEUX FAIRE UN DON EN LIGNE :

sur www.collectedudenier.fr

JE FAIS UN DON PAR CHÈQUE :

40 € 80 € 100 € 240 €

autre : €

à l'ordre de l'Association diocésaine de Tulle.

DE LA PART DE :

Mme Mlle M.

Nom Prénom

E-mail

Adresse

Code postal Ville

Paroisse

Merci de renvoyer votre don, accompagné de ce bulletin, à :
Association diocésaine de Tulle / 21 avenue de la Bastille
BP 79 / 19002 TULLE Cedex.

Vous pouvez aussi le remettre à votre paroisse.

JE CHOISIS LE PRÉLÈVEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association diocésaine de Tulle à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association diocésaine de Tulle. À réception de ce mandat, l'Association diocésaine de Tulle vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements et les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement. **Merci de compléter les différents champs et de retourner ce mandat signé, accompagné de votre RIB / IBAN, à l'aide de l'enveloppe retour jointe.**

INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉBITEUR

À compléter par vos soins

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

Coordonnées de votre compte

IBAN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Merci de joindre un
Relevé d'Identité Bancaire

INFORMATIONS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Association diocésaine de Tulle

21 avenue de la Bastille • BP 79 • 19002 Tulle cedex

ICS : FR80ZZZ440890

RUM :

(ne pas remplir)

VOTRE DON RÉGULIER

Somme de : €

par mois

par trimestre

Prélèvement le 15 du mois.

Fait à : le / / 2018

Signature :